



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 janvier 2024,  
Le vingt-neuf janvier deux mil vingt-quatre, à vingt heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de  
Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Étaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Jean-Yves BACHELOT, M. Denis COCHET, Mme Valérie ESNAULT,  
M. Raymond HÉRIVEAUX, Mme Brigitte GESLIN, Mme Cécile LECOMTE, M. Vincent DURET, M. Damien CHEHERE, Mme  
Elodie TRICOT, M. Antoine CHEVREUX ; M. Patrick PUIGRENIER, Mme Frédérique MARCADET, M. Fabrice DUCHÂTELET.

Était absent excusé : Néant

Était absente et représentée : Mme Valérie ROMELARD représentée par Dominique de VALICOURT

Étaient absents non excusés : M. François GOLDWASSER, Mme Martine RENIER, M. Jérôme LANDAIS

Secrétaire de séance : Mme Brigitte GESLIN

DATE DE CONVOCATION : 22 janvier 2024

Nombre de conseillers en exercice : 18

Quorum : 10

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 14

Absents ayant donné procuration : 1

## Délibération n° 2024/01/01

### Changement d'adresse Section BW 106

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, d'une demande de M. et Mme de CACQUERAY propriétaire du bâtiment sis BW 106, sollicitant le changement d'adresse de leur maison qui est actuellement 15 Grande rue vers la rue des Jardins, pour des raisons de pratique pour la Poste. Madame le Maire propose au Conseil Municipal de créer l'adresse suivante : 2A rue des Jardins

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte le changement d'adresse du bâtiment sis BW 106, et prend note que la nouvelle adresse sera 2A rue des Jardins,
- Supprime l'adresse 15 Grande Rue
- Charge Madame le Maire d'en informer le service du cadastre.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Dominique de VALICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 janvier 2024,  
Le vingt-neuf janvier deux mil vingt-quatre, à vingt heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de  
Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Étaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Jean-Yves BACHELOT, M. Denis COCHET, Mme Valérie ESNAULT,  
M. Raymond HÉRIVEAUX, Mme Brigitte GESLIN, Mme Cécile LECOMTE, M. Vincent DURET, M. Damien CHEHERE, Mme  
Elodie TRICOT, M. Antoine CHEVREUX ; M. Patrick PUIGRENIER, Mme Frédérique MARCADET, M. Fabrice DUCHÂTELET.

Était absent excusé : Néant

Était absente et représentée : Mme Valérie ROMELARD représentée par Dominique de VALICOURT

Étaient absents non excusés : M. François GOLDWASSER, Mme. Martine RENIER, M. Jérôme LANDAIS

Secrétaire de séance : Mme Brigitte GESLIN

DATE DE CONVOCATION : 22 janvier 2024

Nombre de conseillers en exercice : 18

Quorum : 10

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 14

Absents ayant donné procuration : 1

## Délibération n° 2024/01/02

### Avenant 2 – Rénovation de 3 classes, école élémentaire ELEC EAU

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, d'un devis concernant l'installation d'accès vidéo au portail de l'école, et d'un complément pour la fourniture, pose, raccordement électrique d'une alimentation et d'un disjoncteur de protection dans la TGBT d'un montant de 3 802.75 € HT, et d'un autre devis pour le complément d'éclairage extérieur sous le préau et le porche, pour un montant de 2 275.22 € HT. Ce qui fait un montant total de travaux supplémentaires de 6 077.97 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte les devis ELEC EAU pour un montant total de 6 077.97 € HT,
- Charge Madame le Maire de signer les devis, et l'avenant 2 correspondant à ces devis.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Dominique de VALICOURT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 janvier 2024,  
Le vingt-neuf janvier deux mil vingt-quatre, à vingt heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de  
Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Étaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Jean-Yves BACHELOT, M. Denis COCHET, Mme Valérie ESNAULT,  
M. Raymond HÉRIVEAUX, Mme Brigitte GESLIN, Mme Cécile LECOMTE, M. Vincent DURET, M. Damien CHEHERE, Mme  
Elodie TRICOT, M. Antoine CHEVREUX ; M. Patrick PUIGRENIER, Mme Frédérique MARCADET, M. Fabrice DUCHÂTELET.

Était absent excusé : Néant

Était absente et représentée : Mme Valérie ROMELARD représentée par Dominique de VALICOURT

Étaient absents non excusés : M. François GOLDWASSER, Mme. Martine RENIER, M. Jérôme LANDAIS

Secrétaire de séance : Mme Brigitte GESLIN

DATE DE CONVOCATION : 22 janvier 2024

Nombre de conseillers en exercice : 18

Quorum : 10

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 14

Absents ayant donné procuration :

## Délibération n° 2024/01/03

### Formation artificier F4-T2

Monsieur Fabrice DUCHÂTELET ne participe pas au vote de cette décision.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de prendre en charge la formation artificier F4-T2, que Fabrice DUCHÂTELET va faire en février via le centre de formation agréé Jacques COUTURIER ORGANISATION, le coût de cette formation est de 500.00 € HT. Cette formation lui permettra de manipuler les produits pyrotechniques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la prise en charge de la formation artificier F4-T2, d'un coût de 500.00 € HT, que M. Fabrice DUCHÂTELET va effectuer.
- Charge Madame le Maire de signer la fiche de pré-inscription,
- Charge Madame le Maire de régler le mémoire dû.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Dominique de VALICOURT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 janvier 2024,  
Le vingt-neuf janvier deux mil vingt-quatre, à vingt heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de  
Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Étaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Jean-Yves BACHELOT, M. Denis COCHET, Mme Valérie ESNAULT,  
M. Raymond HÉRIVEAUX, Mme Brigitte GESLIN, Mme Cécile LECOMTE, M. Vincent DURET, M. Damien CHEHERE, Mme  
Elodie TRICOT, M. Antoine CHEVREUX ; M. Patrick PUIGRENIER, Mme Frédérique MARCADET, M. Fabrice DUCHÂTELET.

Était absent excusé : Néant

Était absente et représentée : Mme Valérie ROMELARD représentée par Dominique de VALICOURT

Étaient absents non excusés : M. François GOLDWASSER, Mme. Martine RENIER, M. Jérôme LANDAIS

Secrétaire de séance : Mme Brigitte GESLIN

DATE DE CONVOCATION : 22 janvier 2024

Nombre de conseillers en exercice : 18

Quorum : 10

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 14

Absents ayant donné procuration :

## Délibération n° 2024/01/04

### Recrutement d'un volontaire Territorial en administration (VTA)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune peut recruter un volontaire territorial en administration (VTA), qui permet de bénéficier des compétences de jeunes diplômés le temps d'une mission de 12 à 18 mois maximum, au service de l'ingénierie de nos projets. La rémunération du VTA est fixée par un CDD dont la durée est fixée entre 12 et 18 mois, au moins 75 % à temps plein. Le montant de la rémunération est librement établi mais ne peut être inférieur au minimum légal (SMIC horaire brut : 11,65€). Sur décision du préfet, l'État soutient le recrutement des VTA à hauteur d'une aide forfaitaire de 20 000 € versé à la collectivité, dont 5 000 € sont dédiés à l'aide à l'installation du jeune. La commune doit rédiger une fiche de poste, puis la transmet à la préfecture pour validation. La Préfecture publie la fiche de poste sur le site <https://vta.anct.gouv.fr/>, et la collectivité publie sur le site de l'emploi territorial. C'est la collectivité qui fait la sélection du candidat et demande une subvention auprès de la Préfecture.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de recruter un volontaire territorial en administration selon l'exposé ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la création d'un poste de volontaire territorial en administration,
- Charge Madame le Maire d'établir la fiche de poste,
- Charge Madame le Maire de transmettre à la Préfecture et sur le site de l'Emploi territorial la fiche de poste.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Dominique de VALICOURT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 janvier 2024,  
Le vingt-neuf janvier deux mil vingt-quatre, à vingt heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de  
Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Jean-Yves BACHELOT, M. Denis COCHET, Mme Valérie ESNAULT,  
M. Raymond HÉRIVEAUX, Mme Brigitte GESLIN, Mme Cécile LECOMTE, M. Vincent DURET, M. Damien CHEHERE, Mme  
Elodie TRICOT, M. Antoine CHEVREUX ; M. Patrick PUIGRENIER, Mme Frédérique MARCADET, M. Fabrice DUCHÂTELET.

Était absent excusé : Néant

Était absente et représentée : Mme Valérie ROMELARD représentée par Dominique de VALICOURT

Étaient absents non excusés : M. François GOLDWASSER, Mme. Martine RENIER, M. Jérôme LANDAIS

Secrétaire de séance : Mme Brigitte GESLIN

DATE DE CONVOCATION : 22 janvier 2024

Nombre de conseillers en exercice : 18

Quorum : 10

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 14

Absents ayant donné procuration :

## Délibération n° 2024/01/05

### Subvention restauration du patrimoine bâti

#### Mme MUTTINI Isabelle

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération du 25 novembre 2022, il a été décidé d'attribuer une subvention pour la restauration du patrimoine bâti.  
Mme MUTTINI Isabelle, propriétaire du bâtiment 10 rue de l'Evêché, a déposé un dossier pour la restauration de sa toiture. Le montant des travaux s'élève à 4 761.46 € TTC. Le dossier a été suivi par l'architecte conseil et la déclaration de travaux a été validée par le service de l'urbanisme de Château-Gontier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Compte tenu du montant des travaux décide d'accorder une subvention de 952.29 €, soit 20 % de 4 761.46 € TTC,
- Charge Madame le Maire de verser cette subvention sur présentation de factures acquittées, et de l'attestation d'achèvement des travaux de l'architecte conseil.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Dominique de VALICOURT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 janvier 2024,  
Le vingt-neuf janvier deux mil vingt-quatre, à vingt heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de  
Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Étaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Jean-Yves BACHELOT, M. Denis COCHET, Mme Valérie ESNAULT,  
M. Raymond HÉRIVEAUX, Mme Brigitte GESLIN, Mme Cécile LECOMTE, M. Vincent DURET, M. Damien CHEHERE, Mme  
Elodie TRICOT, M. Antoine CHEVREUX ; M. Patrick PUIGRENIER, Mme Frédérique MARCADET, M. Fabrice DUCHÂTELET.

Était absent excusé : néant

Était absente et représentée : Mme Valérie ROMELARD représentée par Mme Dominique de VALICOURT

Étaient absents non excusés : M. François GOLDWASSER, Mme Martine RENIER, M. Jérôme LANDAIS

Secrétaire de séance : Mme Brigitte GESLIN

DATE DE CONVOCATION : 22 janvier 2024

Nombre de conseillers en exercice : 18

Quorum : 10

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 14

Absents ayant donné procuration :

### Délibération n° 2024/01/06

#### Projet de revitalisation du centre bourg, circulation apaisée Aménagement Grande Rue, carrefour rue de Morannes,

Madame Le Maire propose d'approuver l'avant-projet définitif présenté par le cabinet URBATERRA, ainsi que le plan de financement prévisionnel pour les travaux de revitalisation du centre bourg, circulation apaisée, aménagement de la Grande Rue, carrefour rue de Morannes ( secteur Mairie, église, Grande Rue)

#### 1 – Estimation détaillée du projet :

POSTE DES DEPENSES (€ HT)	Total HT
<b>Secteur 1 : Mairie</b>	
Frais généraux	33 166.67 €
Travaux préparatoires	12 495.00 €
Terrassement	17 581.90 €
Assainissement	9 570.00 €
Revêtements et constitutions des sols	152 220.00 €
Installation + maçonnerie + mobilier	7 100.00 €
Plantations	34 710.00 €
Démolition partielle de l'ancien PROXI	17 977.75 €
<b>TOTAL secteur 1</b>	<b>284 821.32 €</b>
<b>Secteur 2 : Eglise</b>	
Frais généraux	53 166.67 €
Travaux préparatoires	24 025.00 €

Terrassements	20 811.60 €
Assainissement	12 275.00 €
Revêtements et constitutions des sols	189 680.00 €
Installation + maçonnerie + mobilier	173 550.00 €
Plantations	25 840.00 €
<b>TOTAL secteur 2</b>	<b>509 348.27 €</b>
<b>Secteur 3 : Grande rue</b>	
Frais généraux	27 166.67 €
Travaux préparatoires	12 470.00 €
Terrassements	12 300.90 €
Assainissement	15 805.00 €
Revêtements et constitutions des sols	136 790.00 €
Installation + maçonnerie + mobilier	10 000.00 €
Plantations	6 220.00 €
<b>TOTAL secteur 3</b>	<b>220 752.57 €</b>
<b>TOTAL secteur 1 + secteur 2 + secteur 3</b>	<b>1 014 922.16 €</b>

## 2 – Plan de financement prévisionnel :

RECETTES (€ HT)	Total HT
<i>Etat (DETR – Opération globale de revitalisation du centre bourg - catégorie 1 A) + Bonus commune labellisée « villages d'avenir » = 50 %</i>	500 000.00 €
<i>Fonds propres de la commune</i>	514 922.16 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 014 922.16 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'Avant-Projet Définitif (APD) détaillée et le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- Autorise Madame le Maire à solliciter les subventions précitées ci-dessus,
- Autorise Madame le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Dominique de VALICOURT


